

II. Le mémoire

a. Qu'est-ce qu'un mémoire de recherche ?

Selon Abdennour Nouri¹, le mémoire est avant tout un travail scientifique. Il doit permettre à des examinateurs de pouvoir évaluer la maîtrise par le postulant des outils conceptuels (théorie) et sa capacité d'analyse.

Par ailleurs, un mémoire comporte 3 aspects principaux : 1. la forme ; 2. la langue et le style et enfin 3. le contenu. C'est pourquoi, il convient de respecter les règles en vigueur quant aux 3 aspects.

Selon le site internet www.corep.fr², le mémoire de recherche démontre la capacité de l'étudiant :

- à délimiter un problème ;
- à conduire une réflexion personnelle, en relation avec le sujet choisi ;
- à compiler des informations et les analyser avec un esprit critique ;
- à rapporter par écrit et oralement les résultats de cette étude.

b. Mémoire de recherche VS mémoire professionnel :

On distingue principalement deux types de mémoires : les mémoires de recherche et les mémoires professionnels.

1. Le mémoire de recherche :

Selon Anne-Sophie Constant et Aldo Lévy³, ce type de mémoire s'inscrit dans une démarche de recherche plus générale. C'est un mémoire à visée de recherche, comme son nom le laisse entendre. Il est parfois la première étape d'un travail plus long qui peut se prolonger à travers une thèse de doctorat.

2. Le mémoire professionnel :

Selon les mêmes auteurs, le mémoire professionnel s'inscrit dans une démarche professionnelle. Il achève le cycle d'étude et ne suppose pas de suite. Il est centré sur l'étude d'un cas concret ou d'un problème d'entreprise. C'est pourquoi il est souvent réalisé au sein d'une société, une administration ou une entreprise. Il a une visée purement professionnelle.

¹ Page 10.

² <https://www.corep.fr/le-guide-du-memoire/les-types-de-memoire/memoire-recherche/>

³ Page 31.